

Charte de comportement de l'entreprise et Code de conduite du

Groupe Fujifilm





L'engagement du Groupe Fujifilm

L'incarnation de nos aspirations propulsant notre Groupe vers la réalisation de notre objectif.

La finalité du Groupe Fujifilm

Donner plus de sourires à notre monde

Pour changer le monde, nous rassemblons des idées variées, des compétences uniques et des personnes extraordinaires.

Slogan de l'entreprise

Value from Innovation

Charte de comportement de l'entreprise et Code de conduite du Groupe Fujifilm

Nous abordons toutes nos actions avec une culture d'entreprise basée sur « l'ouverture, l'équité et la transparence ».

Charte de comportement de l'entreprise

1. Une entreprise de confiance
2. Responsabilité sociale
3. Respect des droits de l'homme
4. Conservation de l'environnement mondial
5. Des lieux de travail dynamiques
6. Gestion de diverses crises

Code de conduite

- Nous mettons l'accent sur la conformité et nous efforçons de créer une nouvelle valeur. Si les exigences de conformité entrent en conflit avec les bénéfices de l'entreprise ou les demandes de tiers, nous accordons la priorité à la conformité.
1. Respect des droits de l'homme
 2. Activités de l'entreprise équitables
 3. Protection/Préservation des actifs et des informations de l'entreprise
 4. Mesures liées aux problèmes environnementaux

Adhésion à la Charte de comportement de l'entreprise et au Code de conduite du Groupe Fujifilm

Le Groupe Fujifilm a toujours réussi à stimuler l'innovation tout en transformant ses activités pour s'adapter aux changements survenus au fil des années. Les changements sociétaux rapides de ces dernières années nous ont obligé à traiter divers problèmes qui sont devenus de plus en plus complexes et sophistiqués, tels que les risques géopolitiques, les changements climatiques et les catastrophes naturelles, les problèmes environnementaux, les droits de l'homme, la santé, le personnel et la gestion de l'information. Les besoins et règles de la société changent constamment, aussi est-il important d'assurer que nous poursuivons avec nos actionnaires une croissance harmonieuse qui s'efforce d'équilibrer les considérations commerciales et sociales d'une manière rapide et non entravée par les conventions ou stéréotypes.

Sans aucun doute, le Groupe Fujifilm continuera à être confronté à un certain nombre de questions et de problèmes difficiles à résoudre dans l'avenir, et quand nous le serons, nos Charte de comportement de l'entreprise et Code de conduite nous serviront de guides utiles. La Charte de comportement de l'entreprise résume les politiques fondamentales qui régissent les activités du Groupe Fujifilm, alors que le Code de conduite définit la manière dont nous devons agir dans diverses situations. Chaque année en avril, tous les employés du Groupe Fujifilm à travers le monde déclarent leur intention de lire, assimiler, se conformer et agir selon ces documents, et de commencer la nouvelle année fiscale avec une ardeur renouvelée. Etant donné que tout ce que nous faisons doit être ancré dans une culture d'entreprise ouverte, juste et claire, je voudrais vous demander de vous référer sans cesse à la Charte de comportement de l'entreprise et au Code de conduite pour être sûr que vous puissiez être fier de toute action que vous entreprenez dans le cadre de vos activités professionnelles quotidiennes en tant que membre du Groupe Fujifilm.

Je déclare par la présente que je me conformerai à la Charte de comportement de l'entreprise et au Code de conduite. Je vous demande à tous d'assimiler et de vous conformer pleinement à ces principes dans tout ce que vous faites. Travaillons ensemble pour surmonter les nombreux défis et difficultés auxquels nous serons sans doute confrontés en allant de l'avant pour produire des résultats positifs qui donneront plus de sourires dans le monde.

Janvier 2024



Teiichi Goto
Président Directeur Général Délégué
Président du Comité ESG
FUJIFILM Holdings Corporation

Dispositions générales :

1. Champ d'application

La présente Charte de comportement de l'entreprise et le présent Code de Conduite s'appliquent à tous les dirigeants et à tous les employés de FUJIFILM Holdings Corporation et de l'ensemble des sociétés de son Groupe. En outre, les parties liées, y compris les contractants, les employés détachés, les représentants commerciaux et les partenaires commerciaux associés à la fourniture de produits et services du Groupe Fujifilm, seront tenues de respecter la présente Charte de comportement de l'entreprise et le présent Code de Conduite dans l'exécution de leurs fonctions.

2. Procédures d'établissement et de révision

L'élaboration et la révision de la présente Charte sur les Comportements au sein de l'entreprise et le Code de conduite sont déterminées par le Comité ESG de FUJIFILM Holdings Corporation. La Charte du comportement de l'entreprise et le Code de Conduite ainsi que toutes leurs révisions s'appliquent à chacune des sociétés du Groupe au moment de la notification par FUJIFILM Holdings Corporation.

3. Normalisation des règles

La présente Charte de comportement de l'entreprise et le présent Code de Conduite fournissent les règles communes devant être suivies par tous les dirigeants et employés de FUJIFILM Holdings Corporation et des sociétés de son Groupe. Tous les dirigeants et tous les employés doivent non seulement suivre ces règles, mais également faire preuve d'un jugement et d'un comportement éthiques élevés en réponse aux attentes de leur société et de leur localité.

4. Assurer la conformité

Les sociétés et les employés sont tenus de respecter la présente Charte de comportement de l'entreprise et le présent Code de Conduite. Les dirigeants et cadres, y compris les chefs de service responsables de sections particulières, les directeurs généraux de divisions et les dirigeants de FUJIFILM Holdings Corporation et de chaque société du Groupe seront responsables de la gestion de la mise en oeuvre de la présente Charte de comportement de l'entreprise et du présent Code de Conduite au sein de l'entité organisationnelle qu'ils supervisent.

5. Sanctions et pénalités en cas de violation

Si un dirigeant ou un employé enfreint le présent Code de Conduite, en fonction de la gravité de la violation, il pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires ou supporter les conséquences édictées par les règles internes du Groupe Fujifilm en cas de non respect. Dans le cas où la violation causerait un préjudice à l'entreprise, celle-ci peut prendre des mesures légales, notamment en demandant réparation.



Groupe Fujifilm : Charte de comportement de l'entreprise :

En plus de chercher à réaliser des profits grâce à une concurrence loyale, les entreprises doivent apporter une contribution à la société dans son ensemble. À cette fin, conformément aux six principes suivants, le Groupe Fujifilm, dans le cadre de ses activités au Japon et à l'étranger, respecte les droits de l'homme ainsi que l'esprit et la lettre de l'ensemble des lois, réglementations et règles internationales. En outre, il prend en compte l'impact de ses activités et, par le biais de l'innovation, oeuvre de manière proactive à la création d'une société durable.

1. Une entreprise de confiance

Nous développons et fournissons des produits et des services socialement bénéfiques et de la plus haute qualité en utilisant des technologies avancées et originales de manière sûre et responsable. En nous fondant sur une culture d'entreprise ouverte, juste et claire, nous créons une nouvelle valeur dans un esprit de concurrence appropriée et de traitement équitable. Nous nous efforçons continuellement de satisfaire nos clients et les autres parties prenantes et de gagner leur confiance pour progresser ensemble.

2. Responsabilité sociale

Nous communiquons avec diverses parties prenantes telles que clients, partenaires commerciaux, employés, communautés locales, agences gouvernementales, actionnaires et investisseurs, ONG (Organisation Non Gouvernementale) et OBNL (Organisme à but Non Lucratif), et procérons à la divulgation appropriée et juste des informations de l'entreprise. De plus, nous nous conformons aux lois, règlements et autres règles et respectons l'ordre public et l'éthique. En tant qu'entreprise citoyenne, nous nous efforçons de comprendre et de respecter correctement les cultures et coutumes locales et de mener de plein gré des activités à vocation sociale et communautaire. En outre, nous nous efforçons de stimuler les communautés locales au moyen de la création d'emplois et de promouvoir une société durable.

3. Respect des droits de l'homme

Nous respectons les droits de l'homme énoncés dans les déclarations internationales. Nous prenons en compte les personnes vulnérables et refusons le recours au travail forcé ou au travail des enfants sous toutes ses formes. En plus de nous conformer aux lois locales sur le salaire minimum de chaque pays et de chaque région, nous sommes conscients de l'importance de salaires adéquats permettant aux personnes de couvrir les coûts d'une vie saine et riche culturellement.

4. Conservation de l'environnement mondial

Reconnaissant que la participation positive à la gestion de l'environnement constitue un élément essentiel du rôle social des activités d'une entreprise, nous agirons de manière volontaire et proactive pour contribuer à résoudre divers problèmes environnementaux tels que la lutte contre le changement climatique, la conservation de la biodiversité, la mise en place d'une économie circulaire et l'assurance de la sécurité chimique.

5. Des lieux de travail dynamiques

Nous nous efforçons de développer les compétences de tous les employés, de leur fournir des lieux de travail sûrs et confortables et de respecter leurs personnalités diverses et individualité.

6. Gestion de diverses crises

Nous garantirons une gestion systématique des crises en réponse aux risques pouvant menacer la vie civique et les activités des entreprises, tels que les catastrophes naturelles, le terrorisme, les cyberattaques et le crime organisé.

Reconnaissant que la direction générale doit incarner l'esprit de la présente Charte, les dirigeants du Groupe Fujifilm doivent montrer l'exemple et promouvoir une bonne compréhension de la Charte, tant au sein des sociétés du Groupe qu'auprès des partenaires commerciaux. Ils doivent s'efforcer de prendre en compte en permanence les opinions au sein et en dehors du Groupe, d'établir des systèmes d'entreprise efficaces et de promouvoir des normes éthiques élevées. En cas de situations qui enfreignent la présente Charte, la direction indiquera clairement son approche pour résoudre la situation, à la fois au sein du Groupe et à l'extérieur, et s'efforcera d'identifier ses causes et d'éviter toute récurrence. La direction doit assumer ses responsabilités, divulguer les informations rapidement et de manière appropriée, et prendre des mesures disciplinaires strictes, le cas échéant, y compris à son égard.

Groupe Fujifilm : Code de conduite :

Introduction

Actuellement, le monde fait face à d'innombrables défis. Pour transmettre une société riche et dynamique aux générations futures, nous devons résoudre différents problèmes sociaux liés à l'environnement, à l'énergie, à l'alimentation, à la santé et aux médicaments, à la sécurité et à la prévention des catastrophes, ainsi qu'au respect des droits de l'homme, tout en assurant la croissance économique. Les entreprises doivent contribuer à la résolution de ces problèmes et à la création d'une société durable grâce à l'innovation, en collaboration avec diverses parties prenantes.

Pour ce faire, notre façon de mener nos activités commerciales est importante. Nous devons nous assurer que nous sommes engagés avec les parties prenantes et que nous permettons un dialogue dans les deux sens (être ouverts), que nous nous conformons aux règles de manière juste et impartiale (être justes), que nous sommes responsables de nos propres décisions et actions et que nous veillons à la transparence avec honnêteté et intégrité (être clairs). Diverses lois et règles existent au sein de la société. Dans le monde des affaires comme dans notre vie quotidienne, en tant que membres d'une société, notre valeur sociale est déterminée par le respect de ces lois et règles.

Pour nous assurer que nous continuons à être une entreprise nécessaire et en laquelle la société a confiance, nous générerons de la valeur pour créer une société durable, la conformité étant à la base de tous nos efforts.

Déclaration de conformité du Groupe Fujifilm

Le Groupe Fujifilm définit la conformité comme étant bien plus que ne pas enfreindre la loi : nous croyons que la conformité implique d'agir correctement, à la lumière du bon sens et de l'éthique. Dans tous les aspects de nos activités d'entreprise, nous mettons l'accent sur la conformité et nous nous efforçons de créer une nouvelle valeur. Si les exigences de conformité entrent en conflit avec les bénéfices de l'entreprise ou les demandes de tiers, nous accordons la priorité à la conformité. Une culture d'entreprise ouverte, juste et claire est la base de toutes nos activités.



1. Respect des droits de l' homme

L'aspect le plus fondamental et essentiel pour chacun d'entre nous est relatif aux droits de l' homme. La dignité individuelle est au cœur de nos droits humains fondamentaux. Si ces droits ne sont pas respectés, les employés qui jouent un rôle crucial pour la croissance de l' entreprise ne peuvent pas pleinement exploiter leur potentiel et nous ne pouvons pas continuer en tant qu' une entreprise nécessaire et appréciée par la société. Les points suivants constitueront la base pour que nous maximisions le potentiel de toutes les personnes directement ou indirectement touchées par nos activités commerciales, tout en générant une valeur sociale.

(1) Respect des droits de l'homme

Nous respectons et ne violons pas les droits de l' homme garantis par la Déclaration universelle des droits de l' homme et les autres déclarations, conventions, directives, lois et règlements internationaux en vigueur, ainsi que par les précédents judiciaires.

(2) Respect des personnalités diverses et individualité

Nous créons de la valeur et contribuons à une société plus riche en respectant, en acceptant et en s'inspirant de la personnalité et l'individualité de chaque employé, sans se limiter aux différences d'origine ou de croyance.

(3) Interdiction de la discrimination

Nous nous respectons mutuellement en tant qu' individus et ne faisons aucune discrimination fondée sur la nationalité, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, la race, l'appartenance ethnique, la religion, les opinions politiques, les idéologies, l'origine nationale ou sociale, le handicap, etc., ni ne fondons les décisions concernant l'embauche, la promotion ou l'avancement, les avantages ou les possibilités de formation sur ces critères.

(4) Interdiction de l'intimidation et du harcèlement

Nous ne devons ni parler ni agir de manière à porter atteinte à la dignité individuelle, à désavantager ou menacer des personnes en raison de questions telles que le genre, l'autorité ou la position (harcèlement sexuel ou harcèlement moral), et nous ne pratiquons aucune autre forme d'intimidation ou de harcèlement.

(5) Protection de la vie privée

Nous ne partageons ni ne divulguons des informations relatives à la vie privée d'individus acquises sur le lieu de travail ou dans le cadre de nos fonctions sans le consentement explicite de la personne concernée. Nous gérons de manière appropriée les données personnelles que nous recevons conformément à toutes les lois et réglementations applicables.

(6) Promotion de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Nous visons à soutenir la haute performance des employés sur le lieu de travail, ainsi que leur situation et leurs responsabilités personnelles. Pour ce faire, nous travaillons ensemble à notre propre développement professionnel ainsi qu'à celui de nos collègues et des personnes avec lesquelles nous interagissons dans l'exercice de nos fonctions, tout en respectant les besoins individuels et en faisant preuve de compréhension vis-à-vis des circonstances personnelles, y compris les responsabilités familiales telles que les soins aux enfants et les soins de santé.

(7) Interdiction du travail forcé/du travail des enfants

Nous ne participons à aucune forme de travail forcé ou de travail des enfants, y compris l'esclavagisme, le travail en servitude ou le trafic d'êtres humains. Nous permettons le libre choix de l'emploi par le biais de processus d'embauche appropriés et prenons les mesures nécessaires pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants.

(8) Promotion de la sécurité et de la santé au travail

Nous nous conformons aux lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail, telles que celles conçues pour prévenir les accidents du travail. Nous tenons compte particulièrement de notre santé physique et mentale ainsi que celle de nos collègues et des personnes avec lesquelles nous travaillons, et nous nous efforçons de maintenir et d'améliorer des environnements de travail sûrs, sains et adaptés.

(9) Respect des droits du travail

Nous respectons et ne violons pas le droit du travail conformément aux lois locales et aux pratiques établies, y compris le droit des travailleurs de s'organiser et de négocier collectivement.



2. Activités de l'entreprise équitables

Nous nous efforçons d'assurer que les activités dans lesquelles nous sommes impliqués sont ouvertes, justes et claires. Toute infraction aux points énumérés ci-dessous peut entraîner non seulement des sanctions, mais également une perte de confiance de la société. Nous respectons ces points et visons des pratiques hautement éthiques. Nos activités sont rapidement et fidèlement communiquées par l'intermédiaire des responsables et toutes les étapes des procédures établies sont effectuées.

(1) Communication active

Nous privilégions la communication interne et externe dans les deux sens pour répondre aux demandes de la société et pour rechercher un développement mutuel aux côtés de la société, tout en maintenant une attitude et une position ouvertes, justes et claires dans la mise en oeuvre de nos activités.

(2) Divulgation d'informations

Nous mettons en place la responsabilisation en diffusant de manière active et appropriée les informations de l'entreprise, y compris notre politique et nos activités de gestion, auprès des différentes parties prenantes telles que clients, partenaires commerciaux, employés, communautés locales, agences gouvernementales, actionnaires et autres investisseurs, ONG et OBNL.

(3) Concurrence équitable

Nous reconnaissons l'importance de la libre concurrence sur le marché ; nous n' appliquons pas de restrictions commerciales déraisonnables et n' utilisons pas de méthodes commerciales déloyales susceptibles d'entraver la concurrence équitable.

(4) Activités de vente équitables

Nous maintenons des pratiques de vente loyales et équitables avec nos clients et partenaires commerciaux tels que les distributeurs. Nous n'adoptons pas de pratiques commerciales inappropriées impliquant des clients et des partenaires commerciaux, telles que la falsification de registres de ventes, ni ne prenons de mesures susceptibles de donner lieu à un soupçon raisonnable de collusion avec des clients et des partenaires commerciaux.

(5) Approvisionnement équitable

Nous maintenons des relations loyales avec nos fournisseurs. Nous ne nous engageons pas dans des actions qui pourraient nuire aux relations équitables avec les fournisseurs, comme bénéficier d'avantages personnels (argent, biens, services, etc.) ou abuser de toute autre manière de notre position de négociation dominante.

(6) Prévention de la corruption

Nous faisons preuve de prudence et de soin scrupuleux dans nos relations avec les fonctionnaires des gouvernements étrangers et locaux et les autres employés du secteur public et nous n' adoptons aucun comportement pouvant être qualifié de corruption.

(7) Interdiction de la corruption et restriction des échanges de cadeaux et des invitations

Nous ne participons pas à des échanges de cadeaux, à des invitations, ou à la fourniture de contributions politiques, de dons ou de parrainages qui pourraient nuire à l'équité, ni ne payons des pots-de-vin pour obtenir des contrats, de façon à entretenir de bonnes relations avec nos clients et partenaires commerciaux, y compris les distributeurs et fournisseurs, et à entretenir des relations honorables/honnêtes avec tous les fonctionnaires des gouvernements étrangers et locaux et autres employés du secteur public.

(8) Interdiction d'utiliser notre fonction au sein de l'entreprise à des fins d'engagements personnels sur les plans politiques, idéologiques ou religieux

Nous n'utilisons pas les ressources de l'entreprise ou ses affiliations pour soutenir ou s'opposer à une personne associée à un parti politique, un candidat, ou tout autre groupe idéologique ou religieux.

(9) Rejet du crime organisé

Nous rejetons toute relation avec des groupes impliqués dans des activités illégales ou qui menacent l'ordre public et la sécurité et nous n' agissons pas de manière à avantagez ces groupes, y compris en facilitant le blanchiment d'argent.

(10) Conformité avec les réglementations de contrôle du commerce

Nous nous conformons à toutes les réglementations de contrôle du commerce applicables à l'importation et à l'exportation de biens, de technologies et de logiciels, ainsi qu'à la divulgation externe d'informations technologiques (y compris l'orientation technologique) et veillons au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

(11) Exactitude des rapports financiers et règlement des impôts appropriés

Nous nous efforçons d'assurer l'exactitude de nos informations comptables et financières dans le cadre de nos activités et nous ne falsifions pas les comptes ni ne participons à aucune activité liée à une telle falsification. Nous nous conformons aux lois fiscales des pays et des régions où nous exerçons nos activités, ainsi qu'aux règles fiscales internationales, et payons les taxes appropriées dans chaque pays conformément à la loi.

(12) Assurance qualité/sécurité des produits et services

Nous nous assurons que nos produits et services sont sûrs et de haute qualité lorsque nous les fournissons sur le marché. Nous reconnaissons l'importance d'une conception universelle garantissant que nos produits et services sont accessibles à tous, sans distinction de langue, de culture, de nationalité, d'âge, de genre ou de handicap. Nous fournissons également des étiquettes et des descriptions facilement compréhensibles et précises de nos produits et de leur utilisation, et nous nous efforçons de prévenir les accidents. En cas d'accident, nous répondons de manière rapide et appropriée.

(13) Marketing responsable

Nous menons des activités de marketing et de promotion transmettant de manière sincère et précise les informations relatives à nos produits et services aux consommateurs et aux clients.



3. Protection/Préservation des actifs et des informations de l' entreprise

Les entreprises ont de nombreux actifs. Dans le cadre de nos activités, nous utilisons un large éventail de ces actifs, comprenant non seulement les actifs propres de notre société, mais également des informations sur nos clients et de nombreux types d'actifs corporels et incorporels qui nous sont confiés par le biais de contrats avec nos associés et partenaires commerciaux. Alors que les entreprises font face à des menaces de plus en plus diverses, notamment les catastrophes naturelles, le crime organisé, le terrorisme et les cyberattaques, nous devons protéger de ces menaces à la fois nos propres biens et les droits de propriété de ces tiers. Dans le cadre de notre travail quotidien, il est de plus en plus important d'être vigilants dans le traitement des informations et des actifs que nous gérons, de prendre des mesures préventives pour les protéger de tout préjudice et d'éviter toute divulgation inappropriée d'informations.

(1) Utilisation efficace des actifs de l' entreprise

Nous utilisons activement et efficacement les actifs corporels et incorporels de nos entreprises, qui constituent une ressource de gestion essentielle, pour fournir des produits et des services dotés de technologies exclusives de pointe.

(2) Interdiction de l'utilisation abusive des actifs de l'entreprise

Nous gérons et utilisons de manière appropriée les actifs corporels et incorporels de l'entreprise, tels que les produits, les installations, le matériel, les informations et la propriété intellectuelle. Nous ne les utilisons ni à des fins personnelles ni à d'autres fins inappropriées, ni n' agissons d' une manière susceptible de les endommager ou de les dévaluer.

(3) Interdiction des conflits d' intérêts

Nous n' agissons pas de manière à placer notre avantage personnel ou celui de notre famille, de nos amis ou connaissances au-dessus des intérêts de l'entreprise. Par exemple, nous ne faisons pas concurrence aux entreprises de la société, ne nous impliquons pas dans des entreprises concurrentielles de ce type et ne travaillons pas dans l' intérêt de nos concurrents.

(4) Interdiction des délits d' initiés

Nous n' agissons pas de manière à procurer un avantage personnel, comme le négoce d'actions, d' obligations ou d'autres titres sur la base de connaissances non disponibles au public obtenues dans l'exercice de nos fonctions ou obtenues spécialement de partenaires commerciaux et d'autres personnes utilisant notre position en tant que dirigeants ou employés (délit d' initié).

(5) Protection des informations confidentielles

Nous reconnaissons que les informations confidentielles des entreprises constituent un actif important de celles-ci et nous les gérons avec un soin rigoureux dans le but de préserver la confidentialité.

(6) Protection de la propriété intellectuelle de tiers

Nous n' acquérons ni n' utilisons de façon inappropriée des informations non publiques appartenant à des tiers. Nous ne violons pas non plus les droits de propriété intellectuelle d' autres personnes, tels que les droits d' auteur ou les droits de brevet.

(7) Protection des informations personnelles

Nous reconnaissons le caractère délicat des informations personnelles, nous les traitons de manière appropriée et nous nous conformons aux lois et réglementations en vigueur concernant la collecte, l' enregistrement, la gestion, l' utilisation, la destruction de ces informations sensibles.

(8) Gestion de crise

Nous menons une gestion de crise systématique en prévision d' interventions d' urgence face à des menaces telles que les catastrophes naturelles, le terrorisme et les cyberattaques. Si de tels événements devaient se produire, nous nous efforcerons de minimiser l'impact sur les parties prenantes concernées, en accordant la priorité à la sécurité de nos employés et des citoyens locaux.



4. Mesures liées aux problèmes environnementaux

Les problèmes environnementaux sont des défis majeurs partagés par l'humanité et qui ne peuvent être résolus par une seule région ou nation. Ils exigent la collaboration des individus, des entreprises, des communautés locales et de divers autres acteurs. Outre le respect des lois et réglementations en vigueur, nous améliorons nos systèmes de gestion de l'environnement pour pouvoir réduire le fardeau environnemental à toutes les étapes de nos activités, de l'approvisionnement en matières premières au développement des produits en passant par la fabrication, la logistique, la vente et la fourniture de services, l'utilisation par le client et la fin de vie du produit. De même, notre objectif est de contribuer à résoudre les problèmes environnementaux grâce à des technologies et innovations de pointe. Si nous voulons transmettre cette terre irremplaçable aux générations futures, il est nécessaire que chaque employé soit conscient de ses actes et qu'il prenne des mesures volontaires.

(1) Réponse au changement climatique

Nous reconnaissons que la progression des changements climatiques causés par l'homme est un défi mondial et nous œuvrerons pour une société neutre en carbone. Nous promouvons de manière proactive des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à contrôler l'impact du changement climatique dans toutes nos activités commerciales.

(2) Contribution à une économie circulaire

Nous reconnaissons que les ressources sont limitées et oeuvrons à l'établissement d'une économie circulaire en encourageant davantage la réduction, la réutilisation et le recyclage des ressources.

(3) Sécurité et utilisation efficace des produits chimiques

Nous prenons les mesures nécessaires lors du développement, de la production, de l'utilisation et de l'élimination de produits chimiques pour éviter les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. De plus, nous maximisons l'efficacité des produits chimiques pour contribuer à résoudre divers problèmes de société.

(4) Protection de l'environnement local et partenariats avec les communautés locales

En tant que membres des communautés locales, nous collaborons avec divers intervenants pour protéger l'air, les sols et l'eau, réduire les nuisances sonores, les vibrations et les odeurs et préserver la biodiversité.

Utilisation du dispositif d'alerte (``whistleblowing'')

Les administrateurs et les employés peuvent consulter ou signaler des problèmes à travers le dispositif d'alerte lorsque des questions relatives au Code de conduite surgissent ou en cas de violation du Code. L'objectif du dispositif d'alerte est de créer un cadre de travail plus agréable et d'éviter que les problèmes mineurs qui surviennent au travail ne deviennent des problèmes beaucoup plus graves. De manière générale, les problèmes qui surviennent au travail doivent être réglés sur le lieu de travail. Toutefois, vous pouvez signaler un problème ou demander de l'aide pour le résoudre auprès du service de la conformité de votre entreprise. Vous pouvez aussi recourir au dispositif d'alerte si vous vous sentez mal à l'aise à l'idée d'évoquer le problème avec votre supérieur hiérarchique.

- Les employés ne feront pas l'objet de représailles ou ne recevront aucune rétribution pour avoir recouru au dispositif d'alerte en toute bonne foi.
- Il est interdit d'effectuer tout signalement qui s'avèrerait faux, diffamatoire ou malveillant.

Pour en savoir plus sur le dispositif d'alerte, veuillez consulter le site Web de l'entreprise ou les affiches de conformité fournies par votre entreprise et le siège régional.

